



Gide Loyrette Nouel



2011

Conformité Maîtrise des risques FRANCE

Alger
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Casablanca
Hanoi
Hô Chi Minh Ville
Hong Kong
Istanbul
Kiev
Londres
Moscou
New York
Paris
Pékin
Saint-Pétersbourg
Shanghai
Tunis
Varsovie

Conformité - Maîtrise des risques

L'activité d'une entreprise ne peut plus se concevoir sans une connaissance approfondie et un respect individuel et collectif de son environnement juridique dans le cadre d'une démarche responsable et éthique. L'entreprise se voit de plus en plus confrontée à trois défis majeurs :

- La multiplication, la complexité croissante des normes et l'aggravation des sanctions
- La mondialisation des activités
- La communication et la transparence

Le programme *Conformité - Maîtrise des risques* aide l'entreprise à faire face à ces défis et à réduire les risques inhérents à ses activités. En mettant en œuvre ce programme, l'entreprise prend conscience de son environnement, le maîtrise et crée de la valeur.

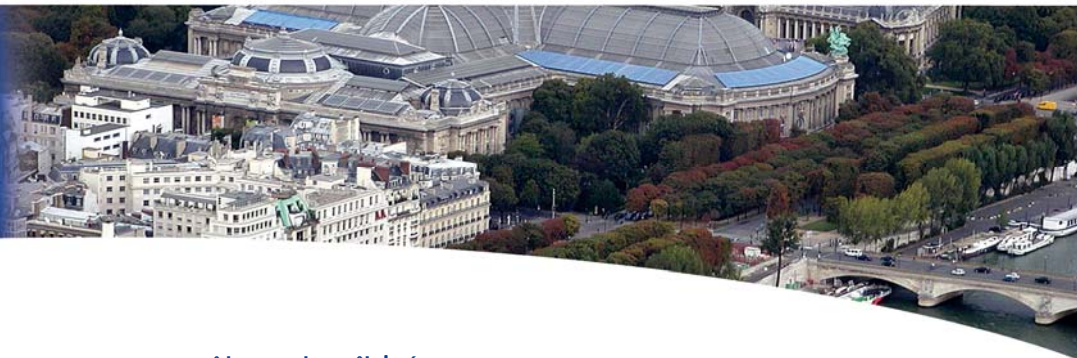
■ L'image de l'entreprise s'en trouve renforcée

- **par rapport aux consommateurs** : l'entreprise est respectueuse de son environnement naturel et des marchés sur lesquels elle exerce son activité, par l'exercice d'une concurrence saine et loyale et par la protection des intérêts des consommateurs.
- **par rapport à ses partenaires** : la mise en place d'un programme *Conformité - Maîtrise des risques* optimise les lignes de production et de distribution grâce à la relation de confiance qu'elle instaure dans l'intérêt de tous, et notamment de ses clients, fournisseurs et réseaux de commercialisation.
- **par rapport aux investisseurs** : un engagement sur des règles claires et bien comprises augmente la transparence de l'entreprise et réduit le risque de sanctions, ce qui est de nature à renforcer la confiance du marché.
- **par rapport à ses collaborateurs** : la connaissance et le respect des règles nationales et internationales du droit du travail et de la protection sociale contribuent à renforcer l'image et l'identité de l'entreprise auprès de ses salariés et constituent une des sources du développement de l'entreprise.
- **par rapport aux médias et organismes de notation** : la mise en œuvre d'un programme *Conformité - Maîtrise des risques* assorti d'un programme de communication adapté améliore l'image de l'entreprise auprès des médias et des organes d'analyse et de notation.
- **par rapport aux autorités et institutions** : un programme *Conformité - Maîtrise des risques* renforce la crédibilité de l'entreprise dans ses rapports avec l'administration et son influence en matière de lobbying et peut également permettre sous certaines conditions, notamment en matière de droit de la concurrence, d'obtenir une réduction d'une éventuelle sanction.

■ La respectabilité de ses marques est accrue

■ Les risques collectifs et individuels sont réduits

L'entreprise, tout comme ses dirigeants et ses salariés, encourent des sanctions civiles, pénales et/ou administratives parfois très lourdes en cas de non-respect des normes applicables.



Le respect des normes et de l'éthique que l'entreprise s'est imposée est créateur de valeurs et lui fait prendre conscience de ses responsabilités sociétale et sociale.

Domaines d'intervention

Le Cabinet a notamment une expérience pratique en matière de conception et d'exécution de programmes *Conformité - Maîtrise des risques* dans les secteurs suivants :

- droit économique et européen
- droit de l'environnement
- droit social
- protection des données
- droit des sociétés
- droit pénal des affaires
- droit fiscal
- droit financier
- droit des assurances
- droit des transports

Gide Loyrette Nouel

Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle

26, cours Albert 1^{er}
75008 Paris - France
Tél. +33 (0)1 40 75 60 00
Fax +33 (0)1 43 59 37 79
E-mail : info@gide.com

www.gide.com

Contact Conformité / Maîtrise des risques

Yann Utzschneider, avocat associé
Tél. +33 (0)1 40 75 36 75
utzschneider@gide.com



Gide Loyrette Nouel
A.A.R.P.I.

■ ses coûts sont maîtrisés

Le programme *Conformité - Maîtrise des risques* permet de réduire sensiblement les coûts directs et induits résultant des multiples conséquences liées aux comportements illégaux (amendes, dommages et intérêts, retrait d'autorisation d'exploiter, exclusion des marchés publics, temps passé en interne, impact sur l'image de marque, etc.). De plus, compte tenu du caractère "sur-mesure" du programme, chaque client du Cabinet détermine le programme qui lui convient, en fonction de ses besoins et de ses ressources.

Les programmes *Conformité - Maîtrise des risques*

L'exigence constante de qualité permet au cabinet Gide Loyrette Nouel d'assister ses clients pour toutes les problématiques juridiques auxquelles ils sont confrontés, quelles que soient leur complexité et leur diversité. Le Cabinet conseille ses clients dans la mise en place de ces programmes en France et dans le monde dans le respect de ses règles déontologiques.

Flexibilité, technicité et maîtrise des coûts

Les programmes *Conformité - Maîtrise des risques* que nous proposons s'adaptent aux besoins spécifiques définis par ou avec chaque entreprise. L'étendue des services pouvant y être inclus permet d'élaborer un véritable programme sur-mesure pour chaque client.

- **Approche par secteur juridique**, toutes réglementations confondues, ou par réglementation spécifique selon les besoins et priorités de l'entreprise. L'organisation du Cabinet en départements selon les secteurs juridiques permet de mettre à la disposition de ses clients des spécialistes dans tous les domaines du droit des affaires.
- **Approche par métier de l'entreprise.**
- **Approche par zone géographique** avec l'appui des bureaux internationaux.
- **Approche économique** : synergie au bénéfice du client (formations et documents modulables selon les sites et métiers de l'entreprise) et maîtrise des coûts.

Contenu d'un programme-type *Conformité - Maîtrise des risques*

1. Conception de l'activité Conformité au sein de l'entreprise

- Définition des besoins et des missions d'une structure Conformité - Maîtrise des risques.

2. Etat des lieux

- Détermination du contexte juridique relatif aux activités concernées.
- Identification et évaluation des risques (audits, états des lieux par branche d'activités, inventaire et analyse des défaillances, etc.).

3. Préconisations

- Mise en conformité et optimisation : autorisations administratives, révision des liens structurels et contractuels, création et adaptation des documents internes et externes, mise en place de procédures, définition et contrôle des délégations de pouvoir, etc.
- Formation et communication internes : définition des besoins, formation légale, réactivité de l'entreprise vis-à-vis des enquêtes administratives, chartes, codes de conduite, procédures d'urgence, etc.
- Communication externe : relations avec les autorités nationales et européennes, les investisseurs, les médias, les associations, les partenaires sociaux, etc.

4. Suivi et retour d'expérience

- Détachement temporaire d'avocats spécialisés.
- Veille juridique, *hotline*, séminaires de formation continue.
- Audits de contrôle.
- Actualisation du programme, etc.